

Fiche de prévision et d'aide à la décision du 11/08/2021 à 12h30

Seuil dépassé ou pouvant l'être de J-2 à J+1, vigilance pour les prochaines 24 heures										
Episode : Estival			Rappel vigilance et dispositif jours précédents		Seuil dépassé (J-2 et J-1) ou pouvant l'être (J et J+1)					Vigilance prochaines 24 heures
Polluant : Ozone (O3)			Date premier jour vigilance	Dernières 24 heures		J-2	J-1	J	J+1	
Département	Nom zone	N° Zone		Vigilance	Dispositif préfectoral					9/8
01	Bassin lémanique	5								
	Ouest Ain	6							=	
	Zone alpine Ain	12								
03	Allier	21								
07	Ouest Ardèche	7								
	Vallée du Rhône	9							=	
15	Cantal	20								
26	Est Drôme	4								
	Vallée du Rhône	9							=	
38	Bassin grenoblois	1							=	
	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2							=	
	Zone alpine Isère	14							=	
42	Contreforts du Massif Central	3								
	Bassin stéphanois	11								
43	Haute-Loire	18								
63	Puy-de-Dôme	19								
69	Bassin lyonnais / Nord-Isère	2							=	
	Zone des Côteaux	16							=	
73	Vallées Maurienne-Tarentaise	10								
	Zone alpine Savoie	15								
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17								
74	Bassin lémanique	5								
	Vallée de l'Arve	8								
	Zone alpine Haute-Savoie	13								
	Zone urbaine des Pays de Savoie	17								

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
Nous contacter : 04 56 59 91 01 / astreinteaura@atmo-aura.fr

[Visualiser les cartes de pollution : https://www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr/monair/prevision](https://www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr/monair/prevision)

Un épisode caniculaire atteint la région et entraîne une hausse importante des niveaux d'ozone. Par ailleurs, le vent basculera à partir de demain en flux de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. A cela s'ajoutent des particules désertiques à partir de demain qui pourraient contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Une vigilance jaune est donc activée sur l'ouest de l'Ain.

Un épisode caniculaire atteint la région et entraîne une hausse importante des niveaux d'ozone. Par ailleurs, le vent basculera à partir de demain en flux de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. A cela s'ajoutent des particules désertiques à partir de demain qui pourraient contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Une vigilance jaune est donc activée sur la vallée du Rhône.

Un épisode caniculaire atteint la région et entraîne une hausse importante des niveaux d'ozone. Par ailleurs, le vent basculera à partir de demain en flux de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. A cela s'ajoutent des particules désertiques à partir de demain qui pourraient contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Une vigilance jaune est donc activée sur la vallée du Rhône.

Un épisode caniculaire atteint la région et entraîne une hausse importante des niveaux d'ozone. Par ailleurs, le vent basculera à partir de demain en flux de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. A cela s'ajoutent des particules désertiques à partir de demain qui pourraient contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin lyonnais/nord Isère, le bassin grenoblois et la zone alpine Isère.

Un épisode caniculaire atteint la région et entraîne une hausse importante des niveaux d'ozone. Par ailleurs, le vent basculera à partir de demain en flux de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. A cela s'ajoutent des particules désertiques à partir de demain qui pourraient contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Une vigilance jaune est donc activée sur le bassin lyonnais/nord Isère et la zone des coteaux.

Commentaire global

Mercredi 11 août, à la faveur de conditions estivales, les concentrations d'ozone sont en hausse sur toute la région. Jeudi 12 août, les températures vont avoisiner les 35°C en de nombreux points du territoire. De plus, les vents seront faibles et de sud, ce qui constitue un facteur aggravant. Le seuil d'information et de recommandations risque d'être dépassé sur le bassin lyonnais nord Isère, la zone des coteaux, l'ouest de l'Ain, la vallée du Rhône, le bassin grenoblois et la zone alpine Isère. Une vigilance jaune est activée sur ces zones. Un épisode de poussières désertiques devrait également toucher la région et contribuer à la dégradation de la qualité de l'air. Vendredi 13 août, les conditions météorologiques estivales se maintiendront et les concentrations d'ozone seront encore élevées.

Légende

- Pas de vigilance particulière (pas de seuil dépassé)
- Vigilance jaune - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'information
- Vigilance orange - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (2 ou consécutifs) du seuil d'information, de J à J+1
- Vigilance rouge - Dépassement ponctuel (1 jour, à J ou J+1) du seuil d'alerte deuxième ou troisième niveau, ou dépassement persistant (2 jours consécutifs ou plus) du seuil d'alerte premier niveau, ou dépassement persistant (4 jours consécutifs ou plus) du seuil d'information, de J-2 à J+1

IMPORTANT :

* La vigilance est maintenue à son niveau maximal (orange ou rouge) tant qu'il existe un risque de dépassement de seuil pour la journée en cours (J), le lendemain (J+1) ou le surlendemain (J+2), même si les seuils n'ont pas été dépassés. Il est mis fin à la vigilance lorsqu'il n'y a plus de risque de dépassement sur ces trois échéances.

* Dans le cas où des dépassements de seuils (ou prévisions de dépassements de seuils) seraient enregistrés pour plusieurs polluants (possible notamment pour des épisodes "hiver" ou "combustion" avec présence simultanée de particules et d'oxydes d'azote), une fiche par polluant sera émise. Le niveau de vigilance global de la zone considérée sera alors le niveau le plus élevé de tous les polluants.

- = Tendance d'évolution des concentrations : **stabilité**
- Tendance d'évolution des concentrations : **baisse**
- + Tendance d'évolution des concentrations : **hausse**
- 180 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **information**
- 240 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **alerte - 1^{er} niveau**
- 300 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **alerte - 2^e niveau**
- 360 Valeur du seuil dépassé (ou pouvant l'être) en µg/m3 : **alerte - 3^e niveau**
- INF Dispositif préfectoral au niveau **information**
- ALE1 Dispositif préfectoral au niveau **alerte N1**
- ALE2 Dispositif préfectoral au niveau **alerte N2**